

**13058**

Département: BOUCHES DU RHONE  
SGC DE CHATEAURENARD

**REGIE ANNEXE CAMPING TOURISME**

**NUMÉRO SIRET : 211300587-00063**

**POSTE COMPTABLE : 013205**

**M4**

**Service à caractère industriel et commercial**

**BUDGET PRIMITIF**

**Voté par nature**

**BUDGET ANNEXE.**

**Année 2025**

# COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

**N°2025/04/09/08 - OBJET : Affectation du résultat 2024 - budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation du camping municipal et de l'Office de tourisme.**

Le neuf avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, LAFFITTE Patrick, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET jusqu'au point 27 inclus, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, Christine GARCIN-GOURILLON.

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Emilie GERMAIN à Alexandre WAJS

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, FABRE Thierry, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET à compter du point 28

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le rapporteur rappelle aux membres présents du Conseil municipal l'un des principes de l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, soit à la régie à simple autonomie financière chargée de gérer l'exploitation du camping municipal « les Romarins » et de l'office de tourisme.

Lors de l'établissement du budget, il est possible de prévoir un autofinancement qui permet de financer, pour partie, les dépenses de la section d'investissement.

L'exécution budgétaire du virement n'intervient qu'après constatation au compte administratif d'un excédent d'exploitation au moins égal à l'autofinancement prévu. La section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution déficitaire correspondant au besoin de financement.

Le Rapporteur précise d'une part que le budget annexe de la régie à simple autonomie financière présente une section d'investissement nulle et que, d'autre part, sa section d'exploitation présente un excédent de clôture au terme de l'exercice 2024 de : **67.302,99 €**.

Madame le rapporteur propose dès-lors, après avis du conseil d'exploitation de la régie du 07 avril 2025, d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- **67.302,99 €** intégralement reportés en excédent d'exploitation sur l'exercice 2025 - ligne R002.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** l'affectation du résultat telle que proposée par le Rapporteur.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : **10 AVR. 2025**

Publication sur le site de la mairie le :

**10 AVR. 2025**

Secrétaire de séance,

**Bernadette SAMUEL**



Le Maire,

**Jean-Christophe CARRÉ**



# COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

**N° 2025/04/09/13 - Objet : Vote du budget primitif de l'exercice 2025 - budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation du camping municipal et de l'Office de tourisme.**

Le neuf avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, LAFFITTE Patrick, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET jusqu'au point 27 inclus, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, Christine GARCIN-GOURILLON.

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Emilie GERMAIN à Alexandre WAJS

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, FABRE Thierry, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET à compter du point 28

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le rapporteur présente le Budget Primitif du budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de gérer l'exploitation du camping municipal « les Romarins » et de l'office de tourisme, proposé pour avis au Conseil d'exploitation de la régie en séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 et établi pour l'exercice 2025.

Madame le rapporteur propose de procéder au vote de ce budget primitif par chapitre.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, Deux votes contre : Marie-Pierre CALLET et Lucie BABIN

Vu l'envoi du projet de budget aux membres du conseil municipal le 27 mars 2025 en exécution de l'article L.5217-10-4 du CGCT  
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie susvisé :

**APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025, par chapitre, du budget annexe de la régie à simple autonomie financière qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Total section d'exploitation	681.102,99 €	681.102,99 €
Total section d'investissement	0,00 €	0,00 €

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication en sous-préfecture d'Arles le : 10 AVR. 2025

Publication sur le site de la mairie le :

Secrétaire de séance,  
**Bernadette SAMUEL**

Le Maire,  
**Jean-Christophe CARRÉ**

10 AVR. 2025



**SOMMAIRE**

PAGES	
p. 1 / 1	<b>INFORMATIONS GENERALES</b> - Modalités de vote du budget
	<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
p. 2 / 2	- Vue d'ensemble des sections
p. 3 / 3	- Section d'exploitation - Chapitres
p. 4 / 4	- Section d'investissement - Chapitres
p. 5 / 5	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 6 / 6	- Balance générale du budget - Recettes
	<b>VOTE DU BUDGET</b>
	Section d'Exploitation
p. 7 / 8	- Détail des dépenses
p. 9 / 9	- Détail des recettes
	Section d' INVESTISSEMENT
p. 10 / 10	- Détail des dépenses
p. 11 / 11	- Détail des recettes
	- Détail des chapitres d'opération d'équipement

**SOMMAIRE (Suite)**

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	ELEMENTS DU BILAN		X
p. 12 / 12	Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 13 / 13	Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 14 / 14	Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p. 15 / 15	Etat de la dette - Typologie Répartition de l'Encours	X	
	Etat de la dette - Detail des opérations de couverture		X
	Etat de la dette - Autres dettes		X
	Amortissements - Méthodes utilisées		X
	Etat des provisions et des dépréciations		X
	Etalement des provisions		X
p. 16 / 16	Opérations financières - Dépenses	X	
p. 17 / 17	Opérations financières - Recettes	X	
	Etat des charges transférées		X
	Detail des Opérations pour compte de tiers		X
	ENGAGEMENTS HORS BILAN		X
	Emprunts garantis par la régie		X
	Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	Subventions versées		X
	8016 Etat des contrats de crédit-bail		X
	Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	Etat des engagements donnés		X
	Engagements recus		X
	Situation des A.P. et C.P.		X
	Situation des A.E. et C.P.		X
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		X
p. 18 / 18	Etat du personnel titulaire au 1er janvier	X	
p. 19 / 19	Etat du personnel non-titulaire au 1er janvier	X	
p. 20 / 20	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	Liste des organismes avec engagement		X
	Présentation agrégée du budget principal et des annexes		X
	ARRETE ET SIGNATURES		X
p. 21 / 21	Arrêté - Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- sans les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- budgétaires (délibération N° du / / )

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	681 102.99	613 800.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R E P O R T S	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)	<i>(si déficit)</i>	67 302.99 <i>(si excédent)</i>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>681 102.99</b>	<b>681 102.99</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1064 et 1068 compris)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>			

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>681 102.99</b>	<b>681 102.99</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	310 210.00		339 906.00	339 906.00	339 906.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	311 200.00		337 000.00	337 000.00	337 000.00
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000.00		3 178.90	3 178.90	3 178.90
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>624 410.00</b>		<b>680 084.90</b>	<b>680 084.90</b>	<b>680 084.90</b>
66	CHARGES FINANCIERES					
67	Charges exceptionnelles	2 400.00		1 018.09	1 018.09	1 018.09
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>626 810.00</b>		<b>681 102.99</b>	<b>681 102.99</b>	<b>681 102.99</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>626 810.00</b>		<b>681 102.99</b>	<b>681 102.99</b>	<b>681 102.99</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>681 102.99</b>
---	-------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	402 726.65		432 500.00	432 500.00	432 500.00
73	IMPÔTS ET TAXES (7)					
74	Subventions d'exploitation	122 500.00		155 000.00	155 000.00	155 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00		25 000.00	25 000.00	25 000.00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>550 226.65</b>		<b>612 500.00</b>	<b>612 500.00</b>	<b>612 500.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	Produits exceptionnels	185.82		1 300.00	1 300.00	1 300.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>550 412.47</b>		<b>613 800.00</b>	<b>613 800.00</b>	<b>613 800.00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>550 412.47</b>		<b>613 800.00</b>	<b>613 800.00</b>	<b>613 800.00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>67 302.99</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>681 102.99</b>
---	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	
---	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote 1.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks et fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(6) DE 023 = RI 021; DI 040=RE 042; RI 040= DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Le chapitre 69 existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> <sup>(3)</sup>	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves Hors 1068					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison (Affectation) (5)					
26	Participation & créance rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>						
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (6)					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>						
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						
<b>TOTAL</b>						

+	<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	
---	---	--

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	---	--

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> <sup>(3)</sup>	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves Hors 1068					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison (Affectation) (5)					
26	Participation & créance rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des recettes financières</b>						
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (6)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>						
<b>TOTAL</b>						

+	<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	---	--

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	---	--

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (8)</b>	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040=RE 042; RI 040= DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV - A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

### 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	339 906.00		339 906.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	337 000.00		337 000.00
014	Atténuations de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 178.90		3 178.90
66	CHARGES FINANCIERES			
67	Charges exceptionnelles	1 018.09		1 018.09
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>681 102.99</b>		<b>681 102.99</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	681 102.99
---	------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
	Total des Opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'Investissement - Total</b>			

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

- (1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Le compte 69 n'existe pas en M49  
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	432 500.00		432 500.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	Subventions d'exploitation	155 000.00		155 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00		25 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	Produits exceptionnels	1 300.00		1 300.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>613 800.00</b>		<b>613 800.00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	67 302.99
---	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	681 102.99
---	------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves-106			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
021	Virement de la section d'exploitation			
	<b>Recettes d'Investissement - Total</b>			

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	
----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV - A7)

(6) Le chapitre 69 existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	310 210.00	339 906.00	339 906.00
<b>606</b>	<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	112 300.00	121 350.00	121 350.00
6061	Fournitures non stockables	57 000.00	92 500.00	92 500.00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	25 000.00	25 000.00	25 000.00
6064	Fournitures administratives	1 500.00	1 500.00	1 500.00
6066	Carburants	300.00	350.00	350.00
6068	Autres matières et fournitures.	28 500.00	2 000.00	2 000.00
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	155 910.00	162 000.00	162 000.00
611	Sous-traitance générale	48 510.00	65 500.00	65 500.00
6132	Locations immobilières	59 900.00	61 000.00	61 000.00
6135	Locations mobilières	500.00	2 000.00	2 000.00
61521	Bâtiments publics	3 000.00		
61523	Réseaux	5 000.00	5 500.00	5 500.00
61528	Autres	30 000.00	20 000.00	20 000.00
61551	Matériel roulant	2 000.00	2 000.00	2 000.00
61558	Autres biens mobiliers	1 000.00	1 000.00	1 000.00
617	Etudes et recherches			
618	Divers	6 000.00	5 000.00	5 000.00
<b>62.</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	17 000.00	17 300.00	17 300.00
<b>622</b>	<b>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>			
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs			
6226	Honoraires			
6227	Frais d'actes et de contentieux			
<b>623</b>	<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	3 500.00	4 500.00	4 500.00
6231	Annonces et insertions	3 500.00	3 500.00	3 500.00
6233	Foires et expositions		500.00	500.00
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications			
6238	Divers		500.00	500.00
<b>625</b>	<b>Déplacements, missions et réceptions</b>	1 700.00	1 000.00	1 000.00
6256	Missions	500.00		
6257	Réceptions	1 200.00	1 000.00	1 000.00
<b>626</b>	<b>Frais postaux et frais de télécommunications</b>	6 900.00	7 000.00	7 000.00
6261	Frais d'affranchissement	700.00	700.00	700.00
6262	Frais de télécommunications	6 200.00	6 300.00	6 300.00
<b>627</b>	<b>Services bancaires et assimilés.</b>	1 800.00	1 800.00	1 800.00
<b>628</b>	<b>Divers services extérieurs</b>	3 100.00	3 000.00	3 000.00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000.00	3 000.00	3 000.00
62878	à des tiers	100.00		
<b>63.</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	25 000.00	39 256.00	39 256.00
<b>635</b>	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (</b>		14 256.00	14 256.00
63513	Autres impôts locaux		14 256.00	14 256.00
6358	Autres droits			
<b>637</b>	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (</b>	25 000.00	25 000.00	25 000.00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	311 200.00	337 000.00	337 000.00
<b>621</b>	<b>Personnel extérieur au service</b>	311 200.00	337 000.00	337 000.00
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	311 200.00	337 000.00	337 000.00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	3 000.00	3 178.90	3 178.90
6518	Autres	2 000.00	3 000.00	3 000.00
6541	Créances admises en non-valeurs	1 000.00	178.90	178.90
6588	Autres charges diverses de gestion courante			
	<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	624 410.00	680 084.90	680 084.90

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	2 400.00	1 018.09	1 018.09
6718	Autres Charges except. opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
678	Autres charges exceptionnelles	2 400.00	1 018.09	1 018.09
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		626 810.00	681 102.99	681 102.99
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.</b>				
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>			
<b>6817</b>	<b>Dépréciation des actifs circulants (d)(9)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		626 810.00	681 102.99	681 102.99

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	681 102.99
---	------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) le chapitre 69 n'existe pas en M49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE042 = R1040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>			
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	402 726.65	432 500.00	432 500.00
706	Prestations de services	12 726.65	12 500.00	12 500.00
707	Ventes de marchandises			
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	390 000.00	420 000.00	420 000.00
7087	Remboursements de frais			
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	122 500.00	155 000.00	155 000.00
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	25 000.00	25 000.00	25 000.00
757	Redevances versées par les fermiers et concess			
7588	Autres	25 000.00	25 000.00	25 000.00
	<b>RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013	550 226.65	612 500.00	612 500.00
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (b)</b>			
768	Autres produits financiers			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	185.82	1 300.00	1 300.00
7718	Autres produits except sur opérations gestion			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			
778	Autres produits exceptionnels	185.82	1 300.00	1 300.00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	550 412.47	613 800.00	613 800.00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b> (6)			
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b> (9)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		550 412.47	613 800.00	613 800.00

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	67 302.99
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	681 102.99

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Le chapitre 73 existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

(7) Si la régie applique les régimes des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
	<b>Total des dépenses financières</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (7)(8)</b>			
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
-----------------------------------	--

+

<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la régie.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV - A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI040 = RE042

(8) Le compte 15..2 peut figurer dans le détail du compte 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>			
	<b>Total des recettes financières</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (5) (6)</b>			
	<b>TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT</b>			
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DI<sup>2</sup> 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

### A1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>Total</b>		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES****A1.2****A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
		//	//	//										
		//	//	//										
		//	//	//										
		//	//	//										
		//	//	//										
		//	//	//										
<b>TOTAL</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice	
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital		
													1/1/N
-	N	0.00			0.00							0.00	
-	N	0.00			0.00							0.00	
- NEANT	N	0.00			0.00							0.00	
-	N	0.00			0.00							0.00	
-	N	0.00			0.00							0.00	
TOTAL		0.00										0.00	
TOTAL GENERAL		0.00										0.00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

## IV - ANNEXES

IV

A1.3

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX  
(HORS A1)

## A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
					0,00									
<b>Total</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 681 I 1 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS A1.4

## A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits					0	
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	<b>Dépenses hors charges transférées (A)</b>		<b>I</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
165	Dépôts et cautionnements reçus		

	Op. de l'exercice <b>I</b>	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution (3) (4) <b>D001</b>	TOTAL <b>II</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution <b>R001(4)(5)</b>	Affectation <b>R106 (4)</b>	TOTAL <b>IV</b>
<b>Total ressources propres disponibles</b>					

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II
<b>Recettes propres disponibles</b>	IV
<b>Solde</b>	V = IV-II (6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) indiquer le signe algébrique.

**IV - ANNEXES**  
**Etat du personnel au 01/01/N**  
**C1.1**

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JINT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C  
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12)  
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>Etat du personnel au 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

### C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
<b>Agents occupant un emploi non-permanent</b>						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs  
ADM: Administratif  
TECH: Technique  
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)  
S: Social

MS: Médico-social

MI: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacances temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision.

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>B.P. 2025</b>
<b>Etat du personnel au 01/01/N</b>	<b>IV C1.2</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT  
EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIE	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Agent titulaire administratif	A	1	57 000,00 €
Agents titulaires administratifs	C	5	200 000,00 €
Agents titulaires techniques	C	2	80 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8</b>	<b>337 000,00 €</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>B.P. 2025</b>
S.G.C. DE CHÂTEAURENARD - COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CAMPING ET TOURISME	<b>M4</b> SIRET 211 300 587 00063

**IV - ARRÊTÉ - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice	19	
Nombre de membres présent	12	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTES :		
Contre	02	Abstentions
		0
Pour	12	
Date de convocation :	04/04/2025	

Présenté par le Maire,  
 A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025

Le Maire,  
 Jean-Christophe CARRÉ



Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025  
 Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Mathieu BONARD	
Christine GOURILLON		Emilie GERMAIN	
Alexandre WAJS		Fanny ARSAC	
Henri REYNOUD		Laurent JUGLARET	
Fabienne CITI		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Patrick LAFFITTE		Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Thierry FABRE		Lucie BABIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le :  
 et de la publication le :

10 AVR. 2025

A Maussane les Alpilles, le :  
 Le Maire,  
 Jean-Christophe CARRÉ

10 AVR. 2025

10 AVR. 2025

